



**Consultation populaire du jeudi 5 octobre 2006**

**Pour nous, c'est NON !**

### **LA LISTE COMMUNE**

Le système de « liste commune à deux sections », tel que proposé dans le cadre de cette consultation populaire, nous paraît confus, incompréhensible et irréfléchi.

Pire ! Sans vous demander votre avis, on prévoit de limiter à deux le nombre de listes au second tour ! Dangereux pour la démocratie...

Face à ce « bidouillage » institutionnel qui limitera l'expression de la démocratie, **nous appelons clairement les électrices et les électeurs de Saint-Pierre et de Miquelon à rejeter ce système de « liste commune à deux sections ».**

### **URBANISME**

Nous sommes favorables au transfert de l'urbanisme aux communes, mais dans le cadre d'un plan construit, réfléchi et concerté. Ce qui n'est manifestement pas le cas.

L'absence de préparation et de réflexion sur ce transfert nous amène à vous inviter à la plus grande prudence.

- Pas de véritable réflexion avec les conseils municipaux
- Manque de précision : un transfert "progressif" ???
- Des questions complémentaires sans réponse : le droit de préemption des maires, les compétences en matière de voirie, le transfert de moyens humains et financiers, la mise à disposition des services de l'Etat auprès des mairies ... ???

La précipitation, l'absence de concertation, l'analyse superficielle des conséquences pour les communes et pour les citoyens... **beaucoup trop d'incertitudes qui nous conduisent à dire NON !**

Pour plus d'information n'hésitez pas à venir consulter le site internet de Cap sur l'avenir ([www.capsurlavenir-expression.net](http://www.capsurlavenir-expression.net)). Vous y trouverez répertorié l'ensemble de nos travaux sur cette question de modification du statut de l'archipel, le détail de nos remarques et nos propositions.